

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2011

Etaient présents : Tous les délégués en exercice sauf :

MM SCHUDDE et BRIGUET

Vote du Budget Primitif de l'exercice 2011.

Monsieur Gérard LIGER Vice-Président donne lecture, article par article du projet de budget primitif de l'exercice 2011 et des deux budgets annexes (Transports urbains et Bâtiment d'Activités ZI Atton)

Ceux-ci sont arrêtés en dépenses et en recettes comme suit :

Budget principal :

* Recettes de fonctionnement :	22 781 000 €
* Recettes d'investissement :	3 202 000 €
Total :	25 983 000 €

* Dépenses de fonctionnement :	22 781 000 €
* Dépenses d'investissement :	2 152 000 €
Total :	24 933 000 €

Adopté à l'unanimité

Budget Transports urbains :

* Recettes de fonctionnement :	1 727 000 €
* Recettes d'investissement :	349 000 €
Total :	2 076 000 €

* Dépenses de fonctionnement :	1 727 000 €
* Dépenses d'investissement :	88 000 €
Total :	1 815 000 €

Adopté à l'unanimité

Budget Bâtiment d'Activités ZI Atton :

* Recettes de fonctionnement :	122 000 €
* Recettes d'investissement :	107 000 €
Total :	229 000 €

* Dépenses de fonctionnement :	122 000 €
* Dépenses d'investissement :	48 000 €
Total :	170 000 €

Adopté à l'unanimité

Discussion :

Suite à la lecture des différents budgets, Monsieur BERTELLE constate que, si l'installation d'un déchloramineur à la piscine induit une baisse de consommation de l'eau chauffée, cela doit également induire une baisse de la consommation de gaz, ce qui n'est pas visible au budget.

Par ailleurs, les élus espéraient voir apparaître une baisse du coût du contrat de collecte OM, suite aux négociations avec SITA, or ce n'est toujours pas le cas.

Enfin, dans le cadre de la compétence développement économique, M. BERTELLE rappelle que la réalisation de la ZAC de l'Embise a été votée il y a quelques années. Néanmoins, il fait observer que le budget ne prévoit toujours pas de crédits relatifs à cette opération et s'inquiète quant à la réalisation des promesses concernant les créations d'emplois.

Monsieur LEMOINE répond à ces trois remarques en précisant tout d'abord que l'installation prochaine d'un 2^{ème} déchloramineur devrait augmenter encore le montant des économies d'eau chauffée et qu'effectivement nous devrions constater une baisse de consommation de gaz.

En ce qui concerne les négociations avec SITA, elles ne sont pas encore abouties, elles comportent 2 volets : 1 réorganisation des tournées et la prise en compte du nombre des conteneurs enterrés et semi-enterrés, pour le dernier volet une remise est à l'étude avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Enfin, au sujet de la ZAC de l'Embise, comme chacun le sait, le développement du projet est retardé par le problème des fouilles archéologiques, une solution devrait intervenir mais sans effet sur l'emploi en 2011.

*** Vote du taux des impositions directes - Exercice 2011**

Afin de garantir pour le contribuable la neutralité des réformes financières,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de maintenir les taux à leur niveau de l'année 2010 en adoptant pour l'exercice 2011 les taux « 2010 rebasés » communiqués par les services fiscaux, à savoir :

- Taxe d'habitation : 9,85 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 1,52 %
- Contribution Foncière Economique : 26,91 %

*** Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – Exercice 2011**

A l'unanimité le Conseil Communautaire fixe le taux de la TEOM à 7,92 %, (inchangé par rapport à l'an passé)

*** Admission en non valeur**

Des recherches d'adresses effectuées n'ayant pas permis aux services de la Trésorerie de Pont à Mousson de recouvrer, auprès de redevables, des sommes correspondant à des prêts de documents appartenant à la Médiathèque, une somme totale de 537,00 €, est admise en non valeur

Adopté à l'unanimité

*** Subventions à diverses associations - Exercice 2011**

Les crédits nécessaires étant prévus au budget primitif de l'exercice 2011, différentes subventions de fonctionnement sont accordées comme suit :

- 7 700 € à l'Amicale du Personnel Territorial.

Dans le cadre de la compétence « Communication » :

- 15 200 € à Radio Activité

Dans le cadre de sa compétence "Lutte contre les incendies"

- 11 500 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers,
- 1 500 € à l'Amicale des Jeunes Sapeurs Pompiers

Dans le cadre de sa compétence "Culture" :

- 31 000 € à l'école de musique Charles Boquet (en complément des 15 000 € précédemment votés)
- 29 000 € pour la Mousson d'été

Adopté à l'unanimité

*** Prémontrés - Subvention exceptionnelle pour l'exposition "Mougin" – Exercice 2011**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'accorder à l'Abbaye des Prémontrés une subvention exceptionnelle de 5 000 € pour l'organisation de l'exposition intitulée "Mougin de père en fils, une famille d'artistes lorrains" qui se tiendra du 23 avril au 2 octobre 2011. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice 2011.

*** Demande de subvention au Conseil Général de Meurthe et Moselle**

Pour financer l'organisation de la 5^{ème} Edition des Légendes Automnales, fin octobre 2011 à Mousson, une subvention au taux maximum, sera sollicitée auprès du Conseil Général de Meurthe et Moselle.

Adopté à l'unanimité

*** Transports scolaires intra-muros – Appel d’offres**

Par délibération du 23 février dernier, le Conseil avait décidé d’autoriser le Président à lancer un appel d’offres ouvert européen pour un marché de prestations de service, à bon de commande, pour une durée de 4 ans (1^{er} septembre 2011 – 31 août 2015), avec un montant minimum et un montant maximum.

L’étude préparatoire à la constitution du dossier de consultation fait apparaître que ce mode de passation ne se justifie pas vraiment eu égard à la restructuration de la demande effectuée dans le cadre de sa préparation.

La délibération N° 1954 du 23 février 2011 sera retirée et un appel d’offres ouvert européen pour un marché de prestations de service à tranche ferme et à tranche conditionnelle pour une durée de 5 ans (1^{er} septembre 2011 – 15 août 2016) sera lancé.

Adopté à l'unanimité

Discussion

Monsieur BERTELLE souhaite savoir si les navettes de délestage votées au dernier conseil fonctionnent bien.

Monsieur LEMOINE répond que les navettes quotidiennes "Montrichard-Gare SNCF" ont une fréquentation satisfaisante par contre celles du samedi matin ne fonctionnent pas comme espéré, mais cela ne fait qu'un mois que le service est proposé, dont 15 jours de vacances scolaires, il faut laisser aux usagers le temps de le découvrir.

*** Avis sur le PLU de la Ville de Pont A Mousson et de la Commune d'Atton**

A l'unanimité le Conseil Communautaire émet un avis favorable à ces 2 projets de modification de PLU

*** Convention de cession et de rétrocession de biens immobiliers entre la Région Lorraine, la Ville de Pont A Mousson et la Communauté de Communes – Lycée Hanzelet**

En préalable à la rénovation et la modernisation du Lycée Hanzelet, la Région Lorraine souhaite obtenir la pleine propriété des terrains sur lesquels l’établissement a été réalisé et qui sont mis à sa disposition par la Ville de Pont à Mousson et la Communauté de Communes depuis les lois de décentralisation de 1982.

Les terrains concernés appartenant à la Communauté de Communes sont la parcelle AD N° 196 en entier (22 410 m²) et une partie de la parcelle BK N° 21 (5 098 m² environ sur un total de 27 080 m²).

La cession se ferait à titre gratuit, en application des dispositions de l'article L 214-7 du code de l'éducation. Cette solution avait d'ailleurs été suggérée par la Chambre Régionale des Comptes lors de son contrôle en 2009.

La Région rétrocéderait par la suite à la Ville de Pont A Mousson une bande de terrain de quatre mètres de large le long de la Moselle (environ 330 m²).

Adopté à l'unanimité

*** Convention de partenariat avec ALACA pour la création d'entreprises sur le territoire de la Communauté de Communes – Exercice 2011**

Pour valoriser et pérenniser son action l'Association Lorraine d'Accompagnement à la Création et au Développement d'Activités (ALACA) propose à la Communauté de Communes du Pays de Pont à Mousson, dans le cadre de sa compétence "Développement économique", une convention de partenariat en faveur de la création d'entreprises sur son territoire.

Cette convention a pour objet de formaliser l'engagement commun de la Communauté de Communes et d'ALACA en faveur de la création d'activités et d'entreprises sur le territoire communautaire par un accompagnement en ingénierie des projets des créateurs et en formation des entreprises existantes.

La participation financière de la Communauté de Communes serait calculée en fonction des dossiers traités par ALACA pour des projets concernant le territoire communautaire, à savoir sur la base de l'activité 2010 :

- 80 rendez-vous x 2,5 heures x 50 € / heure = 10 000 €
- 6 plans d'affaires x 430 € = 2 580 € ;

Soit un total de 12 580 € maximum.

Un bilan serait effectué par ALACA à l'issue de l'année 2011 et la participation demandée à la Communauté de Communes serait fonction du nombre réel de rendez-vous accordés et de plans d'affaires montés, et serait en tout état de cause plafonnée à 12 580 € pour l'année 2011.

La participation de la Communauté de Communes sera plafonnée à 12 580 €.

Adopté à l'unanimité

*** Convention de télétransmission des actes**

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit que les actes des autorités décentralisées soumises au contrôle de légalité peuvent être transmis par voie électronique au représentant de l'état (article L.2131-1 du C.G.C.T.)

La collectivité souhaite recourir à ce procédé qui s'inscrit dans une démarche de modernisation des services.

Conçue dans le cadre de l'application A.C.T.E.S. (Aide au Contrôle et à la Télétransmission Electronique Sécurisée), développée par les services de l'Etat, la dématérialisation du contrôle de légalité vise à la fois :

- A permettre aux collectivités qui le souhaitent de transmettre de façon sécurisée aux services de la Préfecture les actes soumis au contrôle de légalité,
- Recevoir en temps réel, sous forme dématérialisée, l'accusé de réception de l'acte qui le rend exécutoire
- S'engager dans une démarche de développement durable en réduisant les transmissions « papier »

Pour ce faire, la Communauté de Communes du Pays de Pont à Mousson doit au préalable signer une convention avec le représentant de l'Etat et choisir un tiers de télétransmission homologué par le ministère de l'Intérieur.

Adopté à l'unanimité

*** Questions et communications diverses**

Monsieur le Président donne lecture des décisions qui ont été prises de puis le mois de février.

Personne ne demandant plus la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.